"ABCOM 2000"

S.A.S. au capital de cent cinquante mille euros
Siège social : 155 bd Jean-Jaurès – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
19 NOV. 2010
DEPOT N° 34146

R.C.S. NANTERRE B 413 059 536

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX

L'an deux mille dix
Le trente juin à dix heures,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée «ABCOM 2000» au capital de cent cinquante mille Euros, se sont réunis au siège social 155 bd Jean-Jaurès – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Tous les actionnaires présents donnent acte de la régularité de la convocation.

Monsieur Raynald KOOHEN, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Josy BENDAVID préside la réunion en sa qualité de Président de la société ABCOM 2000.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement déliberer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents suivants

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
 le rapport de gestion du Président,
- l'inventaire, les bilans, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2009,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
 les rapports du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le registre des procès-verbaux des assemblées générales,
- les rapports du commissaire aux comptes,

en un mot, tous les documents, qui conformément à la loi, doivent être tenus à la disposition des actionnaires ou adressés à ceux-ci s'ils en ont fait la demande.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes dudit exercice et quitus au Président et au commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ,
- Nomination des nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant ,
- Pouvoir en vue des formalités,
- Questions diverses.
- Pouvoir en vue des formalités.

Monsieur Josy BENDAVID donne lecture du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises successivement aux voix

JB

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009 tels qu'il lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de l'exercice de 457 486 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
En conséquence, elle donne quitus au Président et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 457 486 Euros ainsi. Compte tenu du bénéfice de l'exercice et d'un report à nouveau de 2 050 498 € formant un bénéfice distribuable de 2 507 984 €, l'assemblée propose de procéder aux affectations suivantes

- la somme de 240 000 € à la distribution d'un dividende brut de 16 €,
 et le solde, soit 2 267 984 € au poste de Report à nouveau.

Ainsi, chaque actionnaire percevra un dividende net de 16 € pour une personne morale et de 14,06 € pour une personne physique.

Le dividende net sera mis en paiement à compter de ce jour en espèces.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle que les sommes distribuées aux actionnaires à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents ont les suivantes

	Dividendes	Avoirs fiscaux	Revenus bruts
- Exercice 2008	202 500	0	202 500
- Exercice 2007	180 000	0	180 000
Exercice 2006	180 000	0	180 000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce intervenues entre la société et Monsieur Josy BENDAVID, Président, en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception de l'actionnaire directement intéressé qui n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Raynald KOOHEN, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Marc LEVY, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée générale, décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide de nommer

la société SFECO ET FIDUCIA AUDIT, domiciliée 50 rue de Picpus 75012 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 712 042 639 et représentée par Monsieur Gilbert BERDUGO, Directeur Général, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

- la société CHS CONSEILS, domiciliée 50 bd Malesherbes 75008 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 518 084 900 et représentée par Monsieur Hervé STROK, Associé, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire.

Chacun des commissaires aux comptes ainsi nommés à fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à onze heures, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par tous les actionnaires présents.

SARL FINANCIERE ABNL, représentée par
Josy BENDAVID

